

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00880

Numéro SIREN : 432 470 631

Nom ou dénomination : 2.P.

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010552

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/010552**  
n° de gestion : **2000B00880**  
n° SIREN : **432 470 631 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 25/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2.P. - Société par actions simplifiée  
4 rue Octant 38130 Echirolles -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1383196



1383196

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 926		2 926	2 087
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	32 010	2 844	29 166	29 923
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	257 600		257 600	279 100
	Constructions	2 396 642	1 071 233	1 325 409	1 532 696
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	74 758	65 256	9 501	1 335
	Autres immobilisations corporelles	425 877	92 432	333 445	330 445
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 845 486	12 000	1 833 486	1 789 085	
Créances rattachées à des participations	3 334 476	6 000	3 328 476	3 239 683	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 612		1 612	1 612	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>8 371 385</b>	<b>1 249 765</b>	<b>7 121 620</b>	<b>7 205 966</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 722		4 722	4 405
	Avances et Acomptes versés sur commande				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	83 030		83 030	88 565	
Autres créances	315 488		315 488	379 075	
Capital souscrit non appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	50 000		50 000	50 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	35 596		35 596	135 945	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 461		11 461	1 692
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>500 298</b>		<b>500 298</b>	<b>659 683</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>8 871 683</b>	<b>1 249 765</b>	<b>7 621 918</b>	<b>7 865 648</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			338 528	31 907	
(3) dont créances à plus d'un an					

# Bilan Passif

		Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel		44 200	44 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		170 100	170 100
	Ecarts de réévaluation			
	<b>RESERVES</b>			
	Réserve légale		4 420	4 420
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées		2 258 227	2 081 948
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	<b>Résultat de l'exercice</b>		206 844	176 279
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 683 792</b>	<b>2 476 947</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques			171 790
	Provisions pour charges			
	<b>Total des provisions</b>			<b>171 790</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 539 152	1 927 671
	Emprunts et dettes financières divers		3 169 829	3 058 140
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 685	25 226
	Dettes fiscales et sociales		147 313	175 361
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 379	27 379	
Autres dettes		6 768	3 135	
	Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>		<b>4 938 127</b>	<b>5 216 911</b>
	Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 621 918</b>	<b>7 865 648</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		206 844,29	176 279,39
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		834 465	766 652
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	603 037		603 037	596 857
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>603 037</b>		<b>603 037</b>	<b>596 857</b>
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			18 630 617	23 750 3 686
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>622 283</b>	<b>624 293</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock			30 419 (317)	19 262 (741)
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			221 661	225 110
	Impôts, taxes et versements assimilés			63 919	63 978
	Salaires et traitements			227 088	216 989
	Charges sociales du personnel			88 772	83 080
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			125 929	149 201
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			8	6
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>757 480</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(135 197)</b>	<b>(132 592)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RES ULTAT D'EXPLOITATION		(135 197)	(132 592)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	388 672 1 420 171 790	481 545 761
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>561 882</b>	<b>482 306</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	146 311	23 227 121 219
	<b>Total des charges financières</b>	<b>146 311</b>	<b>144 446</b>
	<b>RES ULTAT FINANCIER</b>	<b>415 570</b>	<b>337 859</b>
	<b>RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>280 373</b>	<b>205 268</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	207 800	87 640
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>207 800</b>	<b>87 640</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 534 160 319	191 39 125
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>186 853</b>	<b>39 316</b>
	<b>RES ULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>20 947</b>	<b>48 324</b>
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	94 476	77 312
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 391 965</b>	<b>1 194 239</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 185 121</b>	<b>1 017 959</b>
	<b>RES ULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>206 844</b>	<b>176 279</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Exercice clos le 31/12/2017

**ANNEXE AU BILAN ET  
AU COMPTE DE RESULTAT**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de  
7 621 918 euros

Au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste :

- total produits de **1 391 965** euros
- total charges de **1 185 121** euros
- résultat de **206 844** euros

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le président.

Exercice clos le 31/12/2017

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La durée de l'Exercice est de 12 mois portant sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général :

Les principes généraux comptables suivants ont été appliqués :

- image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation,
- régularité et sincérité
- prudence
- permanence des méthodes

et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation et de comparabilité des comptes annuels.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

#### **Option :**

L'option globale retenue pour le traitement des frais d'acquisition d'immobilisations est la comptabilisation en charges au titre de l'exercice d'acquisition.

#### **Immobilisations corporelles :**

##### **Base amortissable**

La valeur résiduelle n'a pas été déduite de la base amortissable.

### **Eclatement par composants et amortissements**

L'examen des immobilisations corporelles n'a pas mis en évidence la nécessité de l'éclatement par composant pour les actifs suivants:

- Matériel et outillage
- Agencements
- Matériel de transport
- Mobilier de bureau
- Matériel de bureau et informatique
- Oeuvres d'art

### **Amortissement des immobilisations**

Les amortissements de ces actifs sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée de l'utilisation prévue.

- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| - Matériel et outillage              | 1 à 7 ans  |
| - Agencements                        | 5 à 12 ans |
| - Matériel de transport              | 2 à 5 ans  |
| - Mobilier de bureau                 | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 1 à 3 ans  |

### **Immeubles**

L'examen des immobilisations corporelles a par contre mis en évidence la nécessité de l'éclatement par composants pour les constructions.

Pour les immeubles acquis ou construits à compter du 1er janvier 2007, nous avons fait l'application de l'instruction Administrative 4A-13-05 du 30 décembre 2005 pour la quote part affectant les immobilisations, ainsi que la durée d'amortissements en fonction de la nature de chaque immobilisation.

Sont concernés par cette directive 6 constructions.

### **Participations :**

La valeur brute est constituée du prix d'acquisition.

Les frais d'acquisition (frais de mutations- commissions- honoraires et frais d'actes) ont été comptabilisé en charges.  
Lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.  
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions pour risque et charges :**

**Principes :**

Pour être comptabilisée, une provision doit répondre aux exigences suivantes :

- L'entreprise s'est engagée vis à vis d'un tiers avant la date de clôture,
- Cet engagement provoquera une sortie de ressources sans contrepartie,
- Le montant peut être évalué de manière précise.

**Rémunération du dirigeant :**

Pour des raisons de confidentialité, le tableau de rémunération du (ou des) dirigeants ne sera pas communiqué.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****INTEGRATION FISCALE**

En vertu des articles 223 A et suivant du Code Général des Impôts, l'entreprise a décidé, à compter du 1er janvier 2011, de procéder à l'option de l'intégration fiscale en qualité de société mère.

Les deux sociétés filles sont la SARL SIRIUS et la SARL 2 F.

**LES RESULTATS DES SCI**

Par dérogation au principe comptable, l'exercice 2017 a enregistré les résultats des SCI patrimoniales dégagés en 2017, à hauteur de 219 851 euros de bénéfices et de 48 888 euros de pertes ; à l'exception d'une SCI dont les résultats font seulement l'objet d'un retraitement fiscal.

---

**2.P.**

Société par actions simplifiée au capital de 44 200 euros  
Siège social : 4 rue Octant, 38130 ECHIROLLES

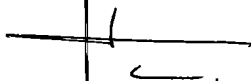
RCS GRENOBLE 432 470 631

---

**COMPTES ANNUELS ET ANNEXES**

**Exercice clos au 31 décembre 2017**

Certifiés conformes,  
Le Président



**2.P.**

Société par actions simplifiée au capital de 44 200 euros  
Siège social : 4 rue Octant, 38130 ECHIROLLES

RCS GRENOBLE 432 470 631

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 206 844 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 206 844 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 465 071 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée sur les trois derniers exercices.

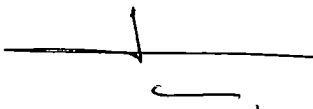
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018**

Certifié conforme

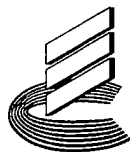
**Le Président**

Michel FERRIER



*Société civile*  
**ANZALONE MOUNIER**

*Experts comptables*  
*Commissaires aux comptes*



## **SAS 2 P**

*Société par Actions Simplifiée au capital de 44 200 €uros*  
4 Rue de l'Octant  
38130 ECHIROLLES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2017**

## **SAS 2P**

*Société par actions simplifiées au capital de 44 200 Euros*

4 Rue de l'Octant

38130 ECHIROLLES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2017**

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, faisant apparaître **un bénéfice comptable de 206 844 Euros** sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2P à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

R

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note « informations complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des résultats des sociétés civiles immobilières dans lesquelles votre société détient une participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2P à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

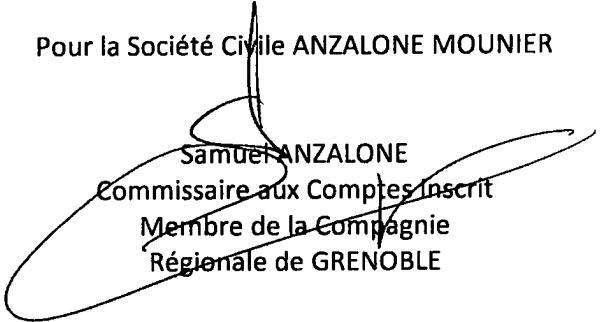
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SEYSSINET, le 14 Juin 2018

Pour la Société Civile ANZALONE MOUNIER



Samuel ANZALONE  
Commissaire aux Comptes Inscrit  
Membre de la Compagnie  
Régionale de GRENOBLE